



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 121408

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la restriction des moyens mis à la disposition des instituts universitaires de technologie. Véritable interface entre l'éducation nationale et le monde professionnel, les IUT se caractérisent par cette capacité offerte aux étudiants à favoriser leur insertion sur le marché du travail. Pour autant, les crédits qui leurs sont alloués sont en régression depuis 2002. Les créations de postes en IUT ne répondent plus aux besoins générés par l'augmentation des effectifs étudiants. Et la mise en place de nouveaux parcours pédagogiques instaurés par l'arrêté du 3 août 2005 génère une augmentation du nombre d'heures complémentaires d'enseignement sans rallonge budgétaire notable. Pourtant, au vu de ses besoins technologiques, cette filière demande des investissements plus importants que les filières classiques pour mettre en place plus de la moitié des licences professionnelles, nouveaux diplômes favorisant l'insertion professionnelle immédiate des étudiants. Dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens il entend donner aux IUT.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121408

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3069